|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRSG/97 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale23 septembre 2020FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

**Groupe de travail des dispositions générales de sécurité**

**118e session**

Genève (en ligne), 15-17 juillet 2020

 Notes du Président sur la réunion tenue par le Groupe de travail des dispositions générales de sécurité en remplacement de sa 118e session

Table des matières

 *Paragraphes Page*

 I. Participation 1 3

 II. Adoption de l’ordre du jour (point 1 de l’ordre du jour) 2−6 3

 III. Amendements aux Règlements sur les autobus et les autocars
(point 2 de l’ordre du jour) 7−16 3

A. Règlement ONU no 107 (Véhicules des catégories M2 et M3) 9−11 4

B. Règlement ONU no 118 (Comportement au feu des matériaux) 12−14 4

 IV. Règlement ONU no 35 (Disposition des pédales de commande)
(point 3 de l’ordre du jour) 15−16 4

 V. Amendements aux Règlements ONU relatifs aux vitrages de sécurité
(point 4 de l’ordre du jour) 17 5

 VI. Détection de la présence d’usagers de la route vulnérables
(point 5 de l’ordre du jour) 18−27 5

A. Règlement ONU no 46 (Systèmes de vision indirecte) 24 6

B. Règlement ONU no 151 (Systèmes de surveillance de l’angle mort) 25−27 6

 VII. Règlement ONU no 55 (Pièces mécaniques d’attelage)
(point 6 de l’ordre du jour) 28−29 6

 VIII. Règlement ONU no 58 (Dispositifs arrière de protection antiencastrement)
(point 7 de l’ordre du jour) 30 7

 IX. Amendements aux Règlements ONU concernant les véhicules fonctionnant
au gaz (point 8 de l’ordre du jour) 31−32 7

A. Règlement ONU no 67 (Véhicules alimentés au GPL) 31 7

B. Règlement ONU no 110 (Véhicules alimentés au GNC/GNL) 32 7

 X. Règlement ONU no 93 (Dispositifs contre l’encastrement à l’avant)
(point 9 de l’ordre du jour) 33−36 7

 XI. Règlement ONU no 116 (Dispositifs antivol et systèmes d’alarme)
(point 10 de l’ordre du jour) 37−41 8

 XII. Règlement ONU no 125 (Champ de vision du conducteur vers l’avant)
(point 11 de l’ordre du jour) 42−48 9

 XIII. Règlement ONU no 144 (Systèmes automatiques d’appel d’urgence)
(point 12 de l’ordre du jour) 49−50 9

 XIV. Règlement ONU no 0 (Homologation de type internationale de l’ensemble
du véhicule) (point 13 de l’ordre du jour) 51 10

 XV. Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules
(point 14 de l’ordre du jour) 52−59 10

 XVI. Enregistreurs de données de route (point 15 de l’ordre du jour) 60−62 10

 XVII. Échange de vues sur l’automatisation des véhicules (point 16 de l’ordre du jour) 63−64 11

 XVIII. Questions diverses (point 17 de l’ordre du jour) 65 11

A. Proposition d’amendements au Règlement ONU no 66
(Résistance de la superstructure (autobus)) 65 11

 Annexes

 I. List of informal documents considered during the meeting 12

 II. Groupes de travail informels du GRSG 14

 III. Décisions adoptées selon la procédure d’approbation tacite 15

 I. Participation

1. Le Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) a tenu en ligne, du 15 au 17 juillet 2020, une réunion informelle sans services d’interprétation qui remplaçait sa 118e session, dont l’organisation était assurée depuis Genève. Cette réunion a été présidée par M. A. Erario (Italie). Conformément à l’article premier du Règlement intérieur du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (ECE/TRANS/WP.29/690/Rev.1), ont participé aux travaux des experts des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Chine, Espagne, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Suède, Suisse, République tchèque et Turquie. Des experts de la Commission européenne étaient également présents. Y ont aussi participé des experts des organisations non gouvernementales suivantes : Automotive Policy Council (AAPC), Association européenne des fournisseurs de l’automobile (CLEPA), Comité de liaison de la construction de carrosseries et de remorques (CLCCR), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Association internationale des véhicules fonctionnant au gaz naturel (IANGV), Organisation internationale des constructeurs d’automobiles (OICA), Association de l’industrie des véhicules de loisirs et World Bicycle Industry Association (WBIA).

 II. Adoption de l’ordre du jour (point 1 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/1, Add.1 et Rev.1 ;
Documents informels : GRSG-118-01, GRSG-118-15, GRSG-118-33 et GRSG‑118-34,

2. Le secrétaire du GRSG a présenté les consignes relatives à la participation aux réunions en ligne (GRSG-118-33).

3. Le Président du GRSG a présenté aux représentants la procédure spéciale de prise de décisions à suivre à la réunion informelle qui remplace la 118e session en raison des mesures de restriction en matière de déplacements internationaux et de réunions en présentiel au Palais des Nations à Genève, prises en raison de la pandémie de COVID-19 (GRSG-118-15).

4. Le GRSG a examiné et adopté le projet d’ordre du jour (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/1, Add.1 et Rev.1) de la 118e session dans sa version révisée (Rev.1), où figurent les modifications apportées en raison de la pandémie de COVID-19 au document initialement prévu et approuvé, telles que contenues dans le document de synthèse simplifié (GRSG-118-34).

5. Le GRSG a aussi adopté l’ordre d’examen des points de l’ordre du jour proposé par le Président dans le document informel GRSG-118-01.

6. On trouvera à l’annexe I du présent rapport la liste des documents sans cote officielle distribués pendant la session, et à l’annexe III la liste des groupes de travail informels relevant du Groupe de travail.

 III. Amendements aux Règlements sur les autobus et les autocars (point 2 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : Documents informels : GRSG-118-02 et GRSG-118-16.

7. L’expert de la France, Président du groupe de travail informel du comportement général des véhicules de catégorie M2 et M3 en cas d’incendie (groupe BMFE), a présenté le document GRSG-118-16, qui contient un aperçu des activités du groupe BMFE à ses huitième et neuvième sessions, et de ses activités et progrès dans le cadre de l’élaboration d’amendements aux Règlements ONU nos 107 et 118, ainsi que le calendrier des sessions à venir du groupe de travail informel. Il a invité les experts du GRSG à formuler des observations sur les questions mises en avant dans ce document informel. L’expert a en outre présenté le document GRSG-118-02, qui contient une proposition d’amendement au Règlement ONU no 107.

8. Le GRSG a examiné le document GRSG-118-02 et demandé qu’il soit publié sous une cote officielle pour examen à sa session d’octobre 2020. Le Président du GRSG a invité les représentants à présenter d’autres observations en vue d’une éventuelle modification de la proposition.

 A. Règlement ONU no 107 (Véhicules des catégories M2 et M3)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/2 ;
 Documents informels : GRSG-118-03 et GRSG-118-30.

9. L’expert de l’Espagne a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/2, dans lequel figure une proposition d’amendements au Règlement ONU no 107, et le document GRSG-118-03, dans lequel figurent les modifications à apporter au ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/2.

10. L’expert de l’Allemagne a présenté le document GRSG-118-30, qui contient les modifications à apporter à la proposition d’amendements au Règlement ONU no 107 (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/2).

11. Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/2, tel que modifié par les documents GRSG-118-03 et GRSG-118-30, et demandé qu’il soit publié sous une cote officielle pour examen à sa session d’octobre 2020.

 B. Règlement ONU no 118 (Comportement au feu des matériaux)

*Document(s)* : Documents informels : GRSG-118-04 et GRSG-118-31.

12. L’expert de la France, en sa qualité de Président du groupe BMFE, a présenté le document GRSG-118-04, qui contient une proposition d’amendement au Règlement ONU no 118.

13. L’expert de l’Allemagne a présenté le document GRSG-118-31, qui contient une proposition de modifications au document GRSG-118-04.

14. Le GRSG a examiné le document GRSG-118-04, tel que modifié par le document GRSG-118-31, et demandé qu’il soit publié sous une cote officielle pour examen à sa session d’octobre 2020. Le Président du GRSG a invité les représentants à présenter d’autres observations en vue d’une éventuelle modification de la proposition.

 IV. Règlement ONU no 35 (Disposition des pédales de commande) (point 3 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/15.

15. L’experte de l’OICA a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/15, qui contient une proposition d’amendements au Règlement ONU no 35 relatif aux pédales de commande. Il a proposé de modifier les paragraphes 10.2 et 10.3 du Règlement, dans lesquels figurent des dispositions transitoires, en remplaçant [2020] et [2021] par « 2022 ».

16. Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/15, qui contient une proposition d’amendements au Règlement ONU no 35, tel que modifié à la 118e session du Groupe de travail, et décidé que ce document serait soumis pour examen et mise aux voix à la session de novembre 2020 du WP.29/AC.1.

 V. Amendements aux Règlements ONU relatifs aux vitrages de sécurité (point 4 de l’ordre du jour)

17. Le GRSG a décidé de reporter l’examen de ce point de l’ordre du jour à sa 119e session.

 VI. Détection de la présence d’usagers de la route vulnérables (point 5 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/4,
ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/5 ;
Documents informels : GRSG-118-05, GRSG-118-06, GRSG-118-07, GRSG-118-08, GRSG-118-32 et GRSG-118-36.

18. L’expert de la Commission européenne, Vice-Président du groupe de travail informel de la détection de la présence d’usagers de la route vulnérables à proximité du véhicule (VRU-Proxi), a donné un aperçu des points à débattre au titre du point 5 de l’ordre du jour et des documents correspondants.

19. L’expert du Japon, Président du groupe de travail informel VRU-Proxi, a présenté le document GRSG-118-05, qui vise à modifier le document ECE/TRANS/WP.29/ GRSG/2020/4, intitulé « Proposition de nouveau Règlement ONU relatif à l’homologation des dispositifs d’aide à la vision lors des manœuvres en marche arrière et des véhicules à moteur en ce qui concerne la détection par le conducteur d’usagers de la route vulnérables derrière le véhicule ». Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/4, tel que modifié par le GRSG-118-05, sans les crochets du deuxième paragraphe de l’introduction, et décidé que ce document serait soumis pour examen et mise aux voix à la session de novembre 2020 du WP.29/AC.1.

20. L’expert du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord a présenté le document GRSG-118-36, qui contient une étude d’impact et décrit les principales prescriptions et les spécifications d’essai en ce qui concerne le projet de nouveau Règlement ONU relatif au système de détection de piétons et de cyclistes au démarrage. Il a aussi présenté le document GRSG-118-06, qui vise à modifier le document ECE/TRANS/ WP.29/GRSG/2020/5, lequel contient une proposition de nouveau Règlement ONU relatif à ce système de détection. Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/ GRSG/2020/5, projet de nouveau Règlement ONU relatif au système de détection de piétons et de cyclistes au démarrage, tel que modifié par le GRSG-118-06, et décidé que ce document serait soumis pour examen et mise aux voix à la session de novembre 2020 du WP.29/AC.1.

21. L’experte de l’OICA a présenté le document GRSG-118-32, dans lequel cette organisation donne son avis sur le projet de Règlement ONU relatif au système de détection de piétons et de cyclistes au démarrage. Soulignant que l’OICA ne voulait pas retarder l’adoption du projet de nouveau Règlement ONU, elle a demandé que la déclaration ci-après figure dans le rapport sur la 118e session du GRSG : « Actuellement, aucun des systèmes disponibles sur le marché n’a été conçu pour satisfaire aux prescriptions relatives au système de détection de piétons et de cyclistes au démarrage. Concrètement, le niveau général de maturité technologique est étroitement lié à des analyses théoriques et fonctionnelles qui n’ont pas encore été validées. Le secteur a donc mis en lumière les limites des résultats obtenus avec la technologie actuelle en conditions réelles, comme précisé au paragraphe 0.7 de l’introduction du projet de règlement. L’OICA ne saurait garantir qu’au moment de l’entrée en vigueur du projet de règlement énonçant des prescriptions uniformes relatives à l’homologation des véhicules en ce qui concerne les systèmes de détection des piétons et des cyclistes au démarrage (document GRSG-118-06) la technologie disponible, à savoir les capteurs et l’algorithme du logiciel : i) sera efficace dans toutes les conditions d’utilisation réelles ; ii) permettra d’instaurer un équilibre satisfaisant entre l’efficacité de l’interface homme-machine et son acceptation par le conducteur. ».

22. L’expert de la Commission européenne, Vice-Président du groupe VRU-Proxi, a présenté le document GRSG-118-07, qui contient une proposition de révision du Mandat et du Règlement intérieur du groupe de travail uniforme. Le GRSG a adopté le document GRSG-118-07, qui porte sur les modifications à apporter au Mandat et au Règlement intérieur , et décidé de le présenter au WP.29 pour examen et mise aux voix à la session de novembre 2020, en même temps que la demande de prolongation du mandat du groupe de travail informel jusqu’en avril 2022.

23. L’expert de l’Allemagne a présenté le document GRSG-118-08, qui contient une analyse des accidents occasionnés par l’ouverture d’une portière et une proposition concernant un système d’aide à la conduite destiné à prévenir ces accidents. Il a donné les statistiques de son pays relatives aux chutes de cyclistes dues à l’ouverture d’une portière de véhicule en stationnement :nombre de victimes et types d’accidents (portière et côté gauche et droit), luminosité ambiante, la vitesse de la bicyclette et facteurs ayant une incidence sur les effets de l’accident (distance de freinage, distance de réaction et distance d’arrêt). L’expert a présenté une proposition concernant l’utilisation d’un système d’aide à la conduite qui contribuerait à éviter ce type d’accident et invité les experts du GRSG à présenter des données relatives à ces accidents fondées sur l’expérience des pays. À l’issue d’une discussion technique sur cette question, le GRSG a approuvé la demande d’informations sur l’expérience des autres pays et décidé de continuer à débattre de cette question à ses prochaines sessions.

 A. Règlement ONU no 46 (Systèmes de vision indirecte)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/6.

24. Le GRSG a décidé de reporter l’examen de ce point de l’ordre du jour à sa 119e session.

 B. Règlement ONU no 151 (Systèmes de surveillance de l’angle mort)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/7
Document informel : GRSG-118-09.

25. Les experts du groupe VRU-Proxi ont présenté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/7, qui contient une proposition de complément 2 au Règlement ONU no 151 (Systèmes de surveillance de l’angle mort), et le document GRSG‑118-09, qui contient des modifications à la proposition précitée.

26. Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/7 relatif à des modifications à apporter au Règlement ONU no 151, tel que modifié par le GRSG-118-9, et décidé que ce document serait soumis pour examen et mise aux voix à la session de novembre 2020 du WP.29/AC.1.

27. L’expert de la Commission européenne a remercié les membres du groupe VRU‑Proxi du travail qu’ils avaient accompli dans le cadre de l’élaboration des propositions examinées au titre du point 5 de l’ordre du jour, et les représentants siégeant au GRSG d’avoir adopté ladite proposition, dont il a souligné l’importance pour l’application du Règlement de l’Union européenne relatif à la sécurité générale.

 VII. Règlement ONU no 55 (Pièces mécaniques d’attelage) (point 6 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/8 ;
Document informel : GRSG-118-35.

28. L’expert de la Finlande a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/8, qui contient une proposition de complément 9 à la série 01 d’amendements et une proposition de complément 1 à la série 02 d’amendements au Règlement ONU no 55, et le document GRSG-118-35, qui vise à réviser la deuxième proposition.

29. Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/8, relatif à des modifications à apporter au Règlement ONU no 55, tel que modifié par le GRSG-118-35, et décidé que ce document serait soumis pour examen et mise aux voix à la session de novembre 2020 du WP.29/AC.1.

 VIII. Règlement ONU no 58 (Dispositifs arrière de protection antiencastrement) (point 7 de l’ordre du jour)

30. Le GRSG a décidé de reporter l’examen de ce point de l’ordre du jour à sa 119e session.

 IX. Amendements aux Règlements ONU concernant les véhicules fonctionnant au gaz (point 8 de l’ordre du jour)

 A. Règlement ONU no 67 (Véhicules alimentés au GPL)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/9.

31. Le GRSG a décidé de reporter l’examen de ce point de l’ordre du jour à sa 119e session.

 B. Règlement ONU no 110 (Véhicules alimentés au GNC/GNL)

32. Le GRSG a décidé de reporter l’examen de ce point de l’ordre du jour à sa 119e session.

 X. Règlement ONU no 93 (Dispositifs contre l’encastrement à l’avant) (point 9 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/10,
ECE/TRANS/WP.29/2020/83 ;
Document informel : GRSG-118-28.

33. L’expert de la Commission européenne a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/10, qui contient une proposition d’amendements au Règlement ONU no 93 (Protection contre l’encastrement à l’avant).

34. L’OICA a présenté le document GRSG-118-28 dans lequel est exposé la position de cette organisation au sujet de la proposition d’amendements au Règlement ONU no 93 qui figure dans le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/10, et réaffirmé son appui au document ECE/TRANS/WP.29/2020/83.

35. Le GRSG a décidé de reprendre l’examen du document ECE/TRANS/WP.29/ GRSG/2020/10 à sa prochaine session, en octobre 2020, éventuellement en tant que proposition révisée à partir du résultat de consultations bilatérales.

36. Le GRSG a examiné le document ECE/TRANS/WP.29/2020/83, qui contient une proposition d’amendement au Règlement ONU no 93, et décidé de soumettre à nouveau ce document pour examen et mise aux voix à la session du WP.29/AC.1 de novembre 2020.

 XI. Règlement ONU no 116 (Dispositifs antivol et systèmes d’alarme) (point 10 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2019/7,
ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2019/20,
ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2019/21,
ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2019/22,
ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/16,
ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/17 ;
Documents informels : GRSG-116-09-Rev.2, GRSG-117-31-Rev.1, GRSG-118-10, GRSG-118-19, GRSG-118-20, GRSG-118-21, GRSG‑118-22, GRSG-118-23, GRSG-118-24 et GRSG-118-25.

37. L’expert de l’Allemagne a présenté le document GRSG-118-10, dans lequel ce pays donne sa position concernant les objectifs du Règlement ONU no 116 et la proposition de complément 7 audit Règlement telle qu’elle figure dans le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2019/7, présenté lors d’une précédente session du GRSG, ainsi que les liens étroits entre ce Règlement et les futurs règlements sur la cybersécurité. Il a invité le GRSG à demander une évaluation des incidences que le futur règlement sur la cybersécurité devrait avoir sur les modifications qu’il est envisagé d’apporter au Règlement ONU no 116 par l’intermédiaire du secrétariat du Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) et de l’équipe spéciale chargée d’étudier la définition de la clef numérique dans le contexte du Règlement ONU no 116 (ci-après « équipe spéciale R116 KEY »).

38. L’experte de l’OICA a informé le GRSG de l’état d’avancement des travaux et des débats menés dans le cadre des réunions de l’équipe spéciale R116 KEY. Elle a recommandé que le document GRSG-117-31-Rev.1 soit publié sous une cote officielle pour examen à la session suivante du GRSG, en octobre 2020.

39. Les experts de l’Allemagne, des Pays-Bas, de la Suède et de l’OICA ayant formulé de nouvelles observations à l’issue de discussions techniques approfondies, le GRSG a invité l’équipe spéciale R116 KEY à mener les activités prévues à sa prochaine session, en septembre 2020, invité les Parties contractantes à encadrer l’action de l’équipe, décidé de poursuivre le débat sur cette question aux prochaines sessions du GRSG et demandé au secrétariat de publier le document GRSG-117-31-Rev.1 sous une cote officielle pour examen à sa prochaine session, en octobre 2020, et, conformément à la proposition du représentant de l’Allemagne, de consulter le GRVA au sujet des questions visées à l’occasion de la prochaine session de ce groupe de travail, en septembre 2020.

40. L’experte de l’OICA, présentant le document GRSG-118-25 et 25-rev.1, a informé le GRSG des progrès accomplis et des mesures prises dans le cadre de la scission du Règlement ONU no 116 en trois règlements distincts, ainsi que des questions en suspens. Elle a proposé que les documents GRSG-118-19, 20, 21, 22, 23 et 24, relatifs aux amendements aux Règlements ONU nos 18, 97 et 116, ainsi qu’à de nouveaux Règlements ONU, soient publiés en tant que documents de travail pour examen à la session du Groupe de travail qui se tiendrait en octobre 2020.

41. Le GRSG a prié le secrétariat de publier les documents GRSG-118-19, 20, 21, 22, 23 et 24, relatifs aux amendements aux Règlements ONU nos 18, 97 et 116, ainsi qu’à de nouveaux Règlements ONU, en tant que documents de travail pour examen à la session du Groupe de travail qui se tiendrait en octobre 2020.

 XII. Règlement ONU no 125 (Champ de vision du conducteur vers l’avant) (point 11 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/11,
ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/12 ;
Documents informels : GRSG-118-17 et GRSG-118-26.

42. L’expert de la Commission européenne a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/11, qui contient une proposition de complément 2 à la série 01 d’amendements au Règlement ONU no 125, laquelle vise à élargir le champ d’application des prescriptions relatives au champ de vision vers l’avant des conducteurs aux véhicules de la catégorie N1.

43. L’experte de l’OICA a présenté le document GRSG-118-26, qui contient une proposition d’amendement au document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/11.

44. Les experts de l’Allemagne, du Japon, de la Suède, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, de la Commission européenne et de l’OICA ayant formulé de nouvelles observations à l’issue de discussions techniques au sujet des amendements proposés dans le document GRSG-118-26, le GRSG a décidé de maintenir le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/11, relatif à des modifications à apporter au Règlement ONU no 125, à l’ordre du jour de la réunion d’octobre de ce groupe de travail et demandé que le document GRSG-118-26 soit publié sous une cote officielle et soumis pour examen à la session du GRSG qui se tiendrait en octobre 2020.

45. L’experte de l’OICA a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/12, qui contient une proposition de série 02 d’amendements au Règlement ONU no 125. À l’issue d’un examen approfondi de cette question avec les experts du GRSG, le Président du Groupe de travail a recommandé aux parties prenantes intéressées de poursuivre cet examen pour faire avancer l’élaboration de la proposition qui figure dans le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/12 et invité les représentants à commenter cette proposition. La création d’un groupe de travail chargé de cette question a été envisagée pour faciliter les travaux qui seraient menés par la suite. Le GRSG a décidé de maintenir ce document à l’ordre du jour de sa session d’octobre 2020.

47. L’expert de la France a présenté le document GRSG-118-17, qui contient une proposition d’amendement au Règlement ONU no 125 visant les spécifications applicables aux conducteurs « dégivrage-désembuage » y compris lorsque situés à l’extérieur de la zone A.

48. Le GRSG a examiné le GRSG-118-17 et demandé que ce document soit publié sous une cote officielle pour examen à sa session d’octobre 2020.

 XIII. Règlement ONU no 144 (Systèmes automatiques d’appel d’urgence) (point 12 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/13.

49. L’experte de l’OICA a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/13, qui contient une proposition de complément à la série 03 d’amendements au Règlement ONU no 144.

50. Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/13, qui contient une proposition d’amendement au Règlement ONU no 144, et décidé que ce document serait soumis pour examen et mise aux voix à la session de novembre 2020 du WP.29/AC.1.

 XIV. Règlement ONU no 0 (Homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule) (point 13 de l’ordre du jour)

51. Le GRSG a décidé de reporter l’examen de ce point de l’ordre du jour à sa 119e session.

 XV. Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (point 14 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/14 ;
Documents informels : GRSG-118-11 et GRSG-118-18.

52. Au nom de l’expert de l’Égypte, le secrétariat a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/14, qui contient une proposition d’amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3).

53. Le Président du GRSG a demandé que le Pakistan soit ajouté à la liste des Parties contractantes à l’Accord de 1958, ainsi que le numéro distinctif.

54. L’expert du Japon, appuyé par l’Allemagne et les Pays-Bas, a recommandé que le paragraphe 2.10 (aux pages 14 et 15), soit supprimé.

55. L’experte de l’OICA a appuyé la recommandation du Japon, recommandé la suppression du paragraphe 1.14 (p. 6), et demandé l’avis du GRVA au sujet du libellé du paragraphe 1.17 (p. 6).

56. L’expert du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, s’exprimant au sujet de la suppression de l’année se rapportant aux normes ISO énumérées aux paragraphes 2.8.3.1 à 2.8.3.3, a recommandé que l’année soit conservée ou modifiée pour tenir compte de la version la plus récente de la norme.

57. Le GRSG a décidé de maintenir le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/14, qui contient une proposition d’amendements à la R.E.3, à l’ordre du jour de sa réunion d’octobre ; dans l’intervalle, des consultations se tiendraient au sujet du contenu de ce document. Le Président du Groupe de travail s’est félicité de la participation de l’expert de l’Égypte à la prochaine session du groupe et de la présentation d’éventuelles mises à jour du document à l’examen.

58. L’expert de l’IMMA a présenté le document GRSG-118-11, qui contient une proposition d’amendements à la R.E.3, et le document GRSG-118-18, qui contient une proposition d’ajout à la R.E.3 concernant les véhicules carrossés de la catégorie L7.

59. Le GRSG a examiné le document GRSG-118-11 et demandé qu’il soit publié sous une cote officielle pour examen à sa session d’octobre 2020.

 XVI. Enregistreurs de données de route (point 15 de l’ordre du jour)

*Document(s)* :Document informels : GRSG-118-12, GRSG-118-13, GRSG-118-14 et GRSG-118-29.

60. L’expert des Pays-Bas, Coprésident du groupe de travail informel des enregistreurs de données de route et des systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée (EDR/DSSAD), a présenté le document GRSG-118-12, dans lequel il est fait état de l’avancement des activités du groupe de travail informel. Le GRSG a adopté le document GRSG-118-13, qui porte sur les éléments relatifs au fonctionnement des EDR qu’il serait utile d’intégrer dans les Accords de 1958 et de 1998, et le document GRSG-118-14, qui contient une proposition de nouveau Règlement ONU sur les EDR, et prié le secrétariat de publier ces documents sous une cote officielle pour examen par le WP.29/AC.1 et mise aux voix, sous réserve que le Groupe de travail les examine à sa session d’octobre 2020.

61. L’expert de la Chine a présenté le document GRSG-118-29, qui contient les propositions de ce pays concernant les éléments relatifs au fonctionnement des EDR. Le GRSG a pris note des questions soulevées et décidé d’en poursuivre l’examen à sa prochaine réunion en tenant compte du débat qui se tiendrait sur ce thème à la prochaine réunion du groupe informel EDR/DSSAD.

62. Le GRSG a décidé de reprendre l’examen de cette question à sa prochaine session.

 XVII. Échange de vues sur l’automatisation des véhicules (point 16 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : GRSP-118-27.

63. Le secrétaire du GRVA a informé le GRSG des activités se rapportant à l’automatisation des véhicules menées par le GRVA et le WP.29, et rappelé à cet égard l’adoption par le WP.29 des Règlements ONU nos 155, 156 et 157 à sa session de juin 2020, ainsi que l’examen par le WP.29/AC.2 du Document-cadre révisé sur les véhicules automatisés/autonomes à sa session de juin 2020.

64. L’experte de l’OICA a présenté le document GRSG-118-27, intitulé « Table of GRSG Regulations − Review for automated driving », qui contient un tableau des Règlements ONU qui relèvent de la compétence du Groupe de travail dont la modification pourrait être nécessaire compte tenu de l’introduction de systèmes automatisés dans les véhicules, en particulier en ce qui concerne la définition et le rôle du « conducteur ». Après l’avoir examiné, le GRSG a décidé de maintenir le document GRSG-118-27 à l’ordre du jour de sa prochaine session, en octobre 2020, éventuellement dans une version mise à jour.

 XVIII. Questions diverses (point 17 de l’ordre du jour)

 A. Proposition d’amendements au Règlement ONU no 66 (Résistance de la superstructure (autobus))

*Document(s)* : GRSP-118-37.

65. L’expert de la Fédération de Russie a présenté le projet de proposition d’amendements au Règlement ONU no 66 (GRSP-118-37). Le GRSG a examiné le document GRSP-118-37 et prié le secrétariat de le publier sous une cote officielle pour examen à la session du GRSG qui se tiendrait en octobre 2020.

Annexe I

[Anglais seulement]

 List of informal documents considered during the meeting

 List of informal documents (GRSG-118-…) distributed during the meeting (English only)

| *No.* | *(Author) Title* | *Follow-up* | *Agenda item* |
| --- | --- | --- | --- |
| 1 | (GRSG Chair) Running order of the 118th virtual session of GRSG (15-17 July 2020) | (e) | 1 |
| 2 | (BMFE) Suggestion for amendment of UN Regulation No. 107 (M2 and M3 vehicles) | (c) | 2 |
| 3 | (Spain) Proposal for amendments to UN Regulation No. 107 | (c) | 2a |
| 4 | (BMFE) Suggestion for amendment of UN Regulation No. 118 (Burning behaviour of materials) | (c) | 2b |
| 5 | (VRU-Proxi) Proposal for amendments to ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/4 | (a) | 5 |
| 6 | (VRU-Proxi) Proposal for a new UN Regulation on uniform provisions concerning the approval of motor vehicles with regard to the Moving Off Information System for the Detection of Pedestrians and Cyclists | (a) | 5 |
| 7 | (VRU-Proxi) Proposal for revision of the Terms of Reference and rules of Procedure of the GRSG informal working group on awareness of Vulnerable Road Users proximity in low speed manoeuvres (VRU-Proxi) | (e) | 5 |
| 8 | (Germany) Analysis of Dooring accidents and a proposal for a corresponding Driver Assistance System | (e) | 5 |
| 9 | (VRU-Proxi) Proposal for Supplement 2 to UN Regulation No. 151 (Blind Spot Information Systems (BSIS)) | (a) | 5b |
| 10 | (Germany) UN Regulation No. 116 and innovative vehicle alarm systems / anti-theft systems | (e) | 10 |
| 11 | (IMMA) Proposal to amend Consolidated Resolution on the Construction of Vehicles (R.E.3) | (c) | 14 |
| 12 | (EDR/DSSAD) Status Report | (e) | 15 |
| 13 | (EDR/DSSAD) Event Data Recorder (EDR) Performance Elements Appropriate for Adoption in 1958 and 1998 Agreements | (b) | 15 |
| 14 | (EDR/DSSAD) Proposal for a new UN Regulation on Event Data Recorder | (b) | 15 |
| 15 | (Chair) Proceedings of the 118th session of GRSG | (e) | 0 |
| 16 | (BMFE) Behaviour of M2 & M3 general construction in case of Fire Event | (e) | 2 |
| 17 | (BMFE) Suggestion for amendment of UN Regulation No. 125 (Forward field of Vision of Drivers) | (c) | 11 |
| 18 | (IMMA) Proposal to introduce bodied L7 vehicles in R.E.3 | (c) | 14 |
| 19 | (OICA) Proposal for a draft new UN Regulation on Devices Against Unauthorized Use | (c) | 10 |
| 20 | (OICA) Proposal for a new UN Regulation on uniform technical prescriptions concerning approval of immobilizers and approval of a vehicle with regard to its immobilizer | (c) | 10 |
| 21 | (OICA) Proposal for a draft new UN Regulation on Uniform provisions concerning the approval of vehicle alarm system and approval of a vehicle with regard to its vehicle alarm system | (c) | 10 |
| 22 | (OICA) Proposal for amendments to UN Regulation No. 18 (Uniform provisions concerning the approval of category M1 and N1, with regard to their protection against unauthorized use) | (c) | 10 |
| 23 | (OICA) Proposal for amendments to UN Regulation No. 97 (Uniform provisions concerning the approval of category M1, and those of category N1 with a maximum mass of not more than 2 tonnes, with regard to their alarm system(s) and immobilizers) | (c) | 10 |
| 24 | (OICA) Proposal for amendments to UN Regulation No. 116 (Uniform provisions concerning the protection of motor vehicles against unauthorized use) | (c) | 10 |
| 25 | (OICA) Regulation n°116 - Split for IWVTA: February 2020 status | (a) | 10 |
| 26 | (OICA) Proposal for Supplement 2 to the 01 series of amendments of UN Regulation No. 125 | (a) | 11 |
| 27 | (OICA) Table of GRSG Regulations - Review for automated driving | (a) | 16 |
| 28 | (OICA) UN Regulation No. 93 - OICA comments to proposal | (a) | 9 |
| 29 | (China) Proposal for EDR Performance Elements  | (a) | 15 |
| 30 | (Germany) Proposal for the 09 series of amendments to UN Regulation No. 107 (Uniform provisions concerning the approval of category M2 or M3 vehicles with regard to their general construction) | (e) | 2a |
| 31 | (Germany) Suggestion for amendment of UN Regulation No. 118(Burning behaviour of materials) | (a) | 2b |
| 32 | (OICA) OICA statement on the draft regulation on MOIS | (e) | 5 |
| 33 | (Secretariat) Guidelines for virtual meeting participation | (c) | 0 |
| 34 | (Secretariat) Consolidated revised provisional agenda for the 118th session | (e) | 1 |
| 35 | (Finland) Proposal for revision of ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/08 | (b) | 6 |
| 36 | (EC) Moving Off Information Signal (MOIS) Regulation | (b) | 5 |
| 116-09-Rev.2 | (OICA) Highlights on the splitting of UN Regulation No. 116 | (e) | 10 |
| 117-31-Rev.1 | Proposal for amendments to UN Regulation No. 116 | (e) | 10 |
| 37 | (Russian Federation) DRAFT Amendment proposals to UN Regulation No. 66 | (c) | 17 |
| 38 | (Secretariat) Items for decision under silence procedure | (e) |  |

*Notes:*

(a) Adopted/endorsed with no change for consideration at WP.29.

(b) Adopted/endorsed with possible changes for consideration at WP.29.

(c) Resume consideration on the basis of an official document.

(d) Transmitted to GRVA for further consideration.

(e) Consideration completed or to be superseded.

Annexe II

 Groupes de travail informels du GRSG

| *Groupe de travail informel* | *Président* | *Secrétaire* |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| Vitrages de toit panoramique (PSG) | M. S. B. Eom (République de Corée) (coprésidé par M. Th. Fuhrmann-Baecker (Allemagne))Tél. : +82 31 3690217courriel : sbeom@ts2020.kr | M. S. Müller von Kralik (CLEPA)Tél. : +49 89 85794 1625courriel : Bianca.Retr@webasto.com |
| Détection de la présence d’usagers de la route vulnérables à proximité du véhicule (VRU-Proxi) | M. Y. Matsui (Japon) (Président)M. P. Broertjes (Commission européenne) (Vice-Président)Tél. : +81 422 41 3371courriel : ymatsui@ntsel.go.jpTél. : +32 2 299 49 33courriel : peter.broertjes@ec.europa.eu | M. Johan Broeders (OICA)Tél. : ++31 40 214 5033courriel : johan.broeders@daftrucks.com |
| Comportement général des véhicules de catégorie M2 et M3 en cas d’incendie (BMFE) | M. F. Herveleu (France) (Président)Tél. : +33 1 69 803407courriel : fabrice.herveleu@utacceram.com | M. O. Fontaine (OICA)Tél. : +33 1 43590013courriel : ofontaine@oica.net |
| Enregistreurs de données de route et des systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée (EDR/DSSAD) | M. T. Guiting (Pays-Bas)\* M. Niikuni (Japon)\*Mme J. Doherty (États-Unis d’Amérique)\* | M. O. Fontaine (OICA) |

\* Coprésidents du groupe de travail informel

Annexe III

 Décisions adoptées selon la procédure d’approbation tacite

Réunion informelle du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) en ligne, 15-17 juillet 2020

La liste des décisions a été communiquée aux Parties contractantes le 21 juillet 2020 au titre d’une procédure d’approbation tacite d’une durée de dix jours. Le 31 juillet 2020, aucune observation n’ayant été reçue, les décisions ont été considérées comme adoptées.

Les documents mentionnés dans les projets de décision ci-dessous sont disponibles à l’adresse suivante :

<http://www.unece.org/index.php?id=53518>.

| *Décision n°* | *Point de l’ordre du jour* | *Décision* |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| 1 | 2 | Le GRSG a adopté le document GRSG-118-02 et demandé qu’il soit publié sous une cote officielle pour examen à sa session d’octobre 2020. |
| 2 | 2 a) | Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/2 relatif à des modifications à apporter au Règlement ONU no 107 et demandé qu’il soit publié sous une cote officielle pour examen à sa session d’octobre 2020. |
| 3 | 2 b) | Le GRSG a adopté les documents GRSG-118-04 et GRSG-118-31 tels que modifiés à sa 118e session et demandé qu’ils soient publiés sous une cote officielle pour examen à sa session d’octobre 2020. |
| 4 | 3 | Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/15, relatif à des modifications à apporter au Règlement ONU no 35, tel que modifié à la 118e session du Groupe de travail, et décidé que ce document serait soumis pour examen et mise aux voix à la session de novembre 2020 du WP.29/AC.1. |
| 5 | 5 | Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/4, intitulé « Proposition de nouveau Règlement ONU relatif à l’homologation des dispositifs d’aide à la vision lors des manœuvres en marche arrière et des véhicules à moteur en ce qui concerne la détection par le conducteur d’usagers de la route vulnérables derrière le véhicule », tel que modifié par le GRSG-118-05, et décidé que ce document serait soumis pour examen et mise aux voix à la session de novembre 2020 du WP.29/AC.1. |
| 6 | 5 | Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/5, qui contient une proposition de nouveau Règlement ONU sur le système de détection de piétons et de cyclistes au démarrage, tel que modifié par le document informel GRSG-118-06, et décidé que ce document serait soumis pour examen et mise aux voix à la session de novembre 2020 du WP.29/AC.1. |
| 7 | 5 | Le GRSG a adopté le document GRSG-118-07 relatif à des modifications à apporter au mandat du groupe VRU-Proxi et décidé de soumettre ce document pour examen et mise aux voix à la session du WP.29 de novembre 2020, en même temps qu’une demande de prolongation du mandat du groupe de travail informel jusqu’en avril 2022. |
| 8 | 5 b) | Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/7, relatif à des modifications à apporter au Règlement ONU no 151, tel que modifié par le document informel GRSG-118-09, et décidé de soumettre ce document au WP.29/AC.1 pour examen et mise aux voix à sa session de novembre 2020. |
| 9 | 6 | Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/8, relatif à des modifications à apporter au Règlement ONU no 55, tel que modifié par le document informel GRSG-118-35, et décidé de soumettre ce document au WP.29/AC.1 pour examen et mise aux voix à la session de novembre 2020. |
| 10 | 9 | Le GRSG a examiné le document ECE/TRANS/WP.29/2020/83, relatif à des modifications à apporter au Règlement ONU no 93 et décidé de le soumettre une nouvelle fois pour examen et mise aux voix à la session du WP.29/AC.1 de novembre 2020. |
| 11 | 10 | Le GRSG a prié le secrétariat de publier sous une cote officielle le document GRSG-117-31/Rev.1, proposition d’amendements au Règlement ONU no 116, et de le soumettre pour examen à sa session d’octobre 2020. |
| 12 | 10 | Le GRSG a prié le secrétariat de publier sous une cote officielle les documents GRSG-118-19, 20, 21, 22, 23 et 24, qui portent sur des modifications à apporter aux règlements ONU nos 18, 97 et 116 et sur de nouveaux Règlements ONU, et de les soumettre pour examen à sa session d’octobre 2020. |
| 13 | 11 | Le GRSG a décidé que le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/11, relatif à des modifications à apporte au Règlement ONU no 125, serait maintenu à l’ordre du jour de sa réunion d’octobre et demandé que le document GRSG-118-26 soit publié sous une cote officielle et soumis pour examen à sa session d’octobre 2020. |
| 14 | 11 | Le GRSG a adopté le document GRSG-118-17, relatif à des modifications à apporter au Règlement ONU no 125, et demandé qu’il soit publié sous une cote officielle pour examen à sa session d’octobre 2020. |
| 15 | 12 | Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/13, relatif à des modifications à apporter au Règlement ONU no 144, et décidé de soumettre ce document pour examen et mise aux voix à la session de novembre 2020 du WP.29/AC.1. |
| 16 | 14 | Le GRSG a décidé que le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/12, proposition d’amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3), serait maintenu à l’ordre du jour de sa réunion d’octobre ; dans l’intervalle, des consultations seront organisées au sujet de son contenu. |
| 17 | 14 | Le GRSG a adopté le document GRSG-118-11, proposition d’amendements à la R.E.3, et demandé qu’il soit publié sous une cote officielle pour examen à sa session d’octobre 2020. |
| 18 | 15 | Le GRSG a adopté le document GRSG-118-13, qui porte sur les éléments relatifs au fonctionnement des enregistreurs de données de route qu’il serait utile d’intégrer dans les Accords de 1958 et de 1998, et le document GRSG-118-14, qui contient une proposition de nouveau Règlement ONU concernant les enregistreurs de données de route, et demandé au secrétariat de distribuer ces documents sous une cote officielle afin qu’ils soient soumis au WP.29/AC.1 pour examen et vote après avoir été révisés par le Groupe de travail à sa session d’octobre 2020. |
| 19 | 16 | Le GRSG a révisé le document GRSG-118-27 et décidé de le maintenir à l’ordre du jour de sa session d’octobre 2020. |
| 20 | 17 | Le GRSG a examiné le document GRSG-118-37, relatif à des modifications à apporter au Règlement ONU no 66, et demandé que ce document soit publié sous une cote officielle pour sa session d’octobre 2020. |